

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

### SUBVENTIONS AUX CULTIVATEURS DU COMTÉ DE PORTNEUF

Question n° 299—**M. Godin:**

Pour les années 1963, 1964, 1965, quels montants le gouvernement a-t-il versés aux cultivateurs canadiens, a) en contributions, b) en allocations, c) en subventions et ceci pour (i) le Canada, (ii) le Québec, et (iii) le comté de Portneuf?

(Le document est déposé.)

### PROJETS DE TRAVAUX D'HIVER ACCEPTÉS DANS LE COMTÉ DE CHAPLEAU

Question n° 305—**M. Laprise:**

1. En vertu du Programme d'encouragement des travaux d'hiver 1965-1966, quels projets ont été acceptés pour le comté de Chapleau?

2. Quel est le coût de chaque projet?

3. Quels projets ont été refusés et pour quelles raisons l'ont-ils été?

(Le document est déposé.)

## LE PAIN

### L'AUGMENTATION DU PRIX—L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Qu'entend faire le gouvernement au sujet des très fortes augmentations du prix du pain? Le ministre compétent a-t-il enquêté sur le bien-fondé de ces augmentations concertées? Enfin, le gouvernement estime-t-il que les raisons invoquées dans les journaux d'aujourd'hui—les frais supplémentaires occasionnés par le régime de pension et les salaires minimums, qui aboutissent à une exaction en matière d'imposition, joints à l'augmentation du prix des matières grasses et du lait en poudre—sont suffisantes, de l'avis du gouvernement, pour expliquer cet énorme fardeau supplémentaire imposé à la population?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas les raisons invoquées pour motiver l'augmentation, mais je me renseignerai volontiers et je ferai une déclaration à la Chambre en temps opportun.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le gouvernement n'a-t-il pas été avisé de ces augmentations? Qu'a-t-il fait lorsqu'il l'a su?

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Vancouver-Kingsway.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question au premier ministre qui doit faire une déclaration après s'être renseigné. Je lui demande s'il n'a pas été prévenu de ces augmentations. Son silence me fournit peut-être la réponse.

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur, normalement le gouvernement n'est

pas prévenu des augmentations que subiront le prix des denrées.

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Etant donné ces augmentations de prix et le fait que l'Organisation de coopération et de développement économique a récemment exhorté le Canada à adopter, en matière de prix et de salaires, les principes directeurs que le gouvernement des États-Unis a fait siens ces deux dernières années, est-ce que le premier ministre voudra bien reconsidérer...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**Mme MacInnis:** ...la décision du gouvernement de ne pas mettre en œuvre, pour le moment, les moyens permettant...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Mme MacInnis:** ...d'examiner les récentes augmentations du coût de la vie.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable représentante est en train de faire des observations et de soumettre un argument présentant une opinion. Elle n'est pas en train de poser une question.

**Mme MacInnis:** En toute déférence, monsieur l'Orateur, je signale que je n'émettais pas de tout une opinion. Je disais simplement qu'étant donné que l'Organisation de coopération économique...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### DÉCLARATION SUR LE CONTRÔLE DU CANADA ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Auparavant, il me faut lui signaler que *Le Devoir* lui attribuait ce matin la déclaration suivante:

[Français]

Les Canadiens pourraient aisément...

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le Règlement de la Chambre interdit de citer un journal à l'heure actuelle. Peut-être l'honorable député introduira-t-il sa question en parlant de la déclaration en termes généraux. Il lui est interdit de donner lecture d'un article de journal comme il semblait vouloir le faire.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, l'unique raison pour laquelle je voulais citer cet article est que, lorsqu'un autre député a posé une question, on lui a demandé de lire la déclaration en question. Je puis facilement poser ma question en d'autres termes.